

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 10 Décembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Date de convocation du Conseil et affichage : 3 décembre 2024	Conseillers municipaux : 23
Date d'affichage du compte rendu :	Conseillers municipaux en exercice : 23
	Présents : 17
	Votants : 18 (17 présents + 1pouvoir)

<p>Présents :</p> <p>Mesdames DEMON, LAFAGE, MATHIERE, MATHIEU, PARAYRE, SABEL, SAURAT, SAURT, Messieurs LALABARDE, ARNAL, BARRES, DOCHE, LAGARD, LAPEZE, MEYNEN, MURET, ROUX</p> <p>Absents excusés : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige, MME FICAT Isabelle</p> <p>Absents : M. CAUMON Patrice, M. FERRÉ Gérard, Mme RECHE Arianne</p> <p>Procurations : I. FICAT qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain</p> <p>Secrétaire de séance : Mme SAURT Dominique</p>
--

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Validation du contrat « BOURG- CENTRE OCCITANIE »
- Vente et achat de chemins suite à procédure d'enquête publique
- Décision Budgétaire Modificative
- Questions diverses éventuelles.
- Cette séance sera suivie d'une réunion de travail

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DEBAT
Pas de question

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - DEMON -DOCHE - LAGARD LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

DELIBERATIONS

- N° 1 : Validation du contrat « BOURG- CENTRE OCCITANIE

Monsieur le Maire présente le contrat à l'assemblée notamment les aides que la commune peut obtenir de la région pour la revitalisation des petites villes et bourgs centres. Il se décompose en trois axes stratégiques :

1 - le logement : il est nécessaire de rééquilibrer l'offre résidentielle par une amélioration voire la création d'un habitat plus inclusif : rénovation des logements communaux de La Molle

2 - développer la mobilité douce : amélioration des voies pour intégrer des cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes : créer une voie douce entre le village et le plan d'eau et entre les centres bourgs Montcuq/St Daunès. Sécurisation d'un chemin du centre vers le pôle petite enfance.

3 – Equipements et services publics de qualité : Réhabilitation de l'Espace animation complète et mise en accessibilité PMR.

DEBAT

Pas de question

Envoi du document aux membres du conseil municipal

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - DEMON –DOCHE – LAGARD LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE - ROUX – SABEL - SAURAT – SAURT		

- N° 2 : Vente et achat de chemins suite à procédure d'enquête publique

Monsieur le Maire donne la parole à M. Bernard ROUX concernant l'aliénation d'une partie d'un chemin rural dit « Bacou à Lebreil » suite à une enquête publique datant de 2021 acceptée sous réserve de la création d'un chemin de substitution. Ce chemin rural de substitution a été réalisé, il s'agit maintenant de rétrocéder l'ancien chemin et de laisser l'accès au réservoir situé en hauteur, à la SAUR. Le chemin de substitution est facilement praticable à pied pour les randonneurs et les riverains. L'ensemble des frais seront à la charge de l'acquéreur.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - DEMON -DOCHE - LAGARD LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 3 - Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative N° 1 pour la somme de 2 000 euros afin de pouvoir changer la pompe à chaleur d'un logement communal dans l'ancienne mairie de Lebreil.

DEBAT

Pas de question

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - DEMON -DOCHE - LAGARD LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

- N° 4 - Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative N° 1 pour la somme de 3 000 euros afin de réaliser quelques aménagements à la Mairie : achat d'un ordinateur pour M. le Maire, d'un bureau, d'un karcher (école maternelle). Cette somme sera prise sur la Ligne PADEL qui avait été provisionnée et qui ne sera pas utilisée avant la fin de l'année. Cette ligne ne sera pas fermée pour autant.

DEBAT

Pas de question

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOPTE à l'unanimité	LALABARDE - ARNAL - BARRES - DEMON -DOCHE - LAGARD LAFAGE - LAPEZE - MATHIERE- MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE - ROUX - SABEL - SAURAT - SAURT		

Questions diverses :

I – Exercice du Droit de Préemption sur une vente de terrains de M. DURAND lieu dit Paradis - Caveroque – Manguet pour une superficie totale de 10 hectares, prix de vente 40 000 euros. Ce terrain est composé d'une partie constructible, de bois et de terre agricole.

M. BORD de St Cyprien a signé un sous seing privé pour l'achat de la totalité de ce terrain. Or c'est une très bonne opportunité pour la commune d'acquérir du terrain constructible sur lequel on pourrait bâtir une douzaine de logements.

M. le Maire fait 3 propositions :

1 - on préempte sur la totalité des terrains au prix de 40 000 euros

2 - on préempte sur la totalité du terrain constructible soit 2 hectares au prix de 25 000 euros

3 - on préempte sur la zone UC au prix de 15 000 euros

Après débat, les membres du conseil municipal se sont exprimés par vote à main levée :

- Proposition 1 : 0 voix
- Proposition 2 : 9 voix
- Proposition 3 :-10 voix

Dans le cas où la proposition 2 ne conviendrait pas à M. BORD, la commune préempte sur la totalité du terrain.

II - III - Conventions occupation domaine public sur une place de parking devant 2 commerces du centre bourg : l'Atelier du Bongoût Allée des platanes face au cabinet médical et Café Broc Faubourg ST Privat.

En ce qui concerne l'Atelier du Bongoût, le problème est apparu avec un riverain qui monopolise la place de parking avec un camion garé devant la vitrine de ce commerçant, ce qui enlève toute visibilité. Les autres commerces de bouche du centre bourg bénéficient tous d'une terrasse matérialisée, plus ou moins grande, mais sur le domaine public.

M. le Maire propose de régulariser cette situation pour ces deux commerces en leur donnant la possibilité d'occuper une place de parking pour installer une terrasse matérialisée avec quelques tables et chaises, tout en respectant les dimensions et en laissant le passage pour les piétons. Ces commerçants payeront la taxe d'occupation du domaine public.

IV – Plan de circulation Lotissement MIQUEL : Lors de la réunion publique qui a rassemblé l'ensemble des riverains, il a été acté un sens de circulation (entrée par la droite et la sortie par la gauche)

et l'installation d'un STOP pour ceux qui descendent de Manguet, ce qui sécurisera cette route et les piétons qui l'empruntent. Il y a un point d'éclairage à revoir.

V – Parc activité ST JEAN : La mairie porte le projet, le permis de construire a été déposé : 1 500 m2 de bâtiment couvert en panneau photovoltaïque, divisé en 3 Lots vendus à des artisans Montcuquois. Il est décidé que ces lots seront vendus à 30 euros le m2, afin que la commune récupère la somme qui a été investie pour les travaux d'aménagement.

VI – Accès Collège : Des travaux doivent être entrepris par la commune pour sécuriser l'entrée du collège pour les élèves. Actuellement ils empruntent l'entrée qui permet également aux véhicules de passer. Il est donc prévu de réaliser une entrée piétonnière au dessus du collège. Les travaux de transformation de la cantine en self service prévus par le département seront reportés en 2026.

VII – Ramassage ordures ménagères : Il est décidé qu'à compter du 1^{er} février 2025, les ordures ménagères seront ramassées une seule fois par semaine le lundi, dans un souci d'économie. Une lettre sera adressée à l'ensemble de la population afin de les informer avant la mise en application. Un composteur collectif sera installé au Pontet. **Le ramassage n'est pas obligatoire pour une commune, c'est un service rendu à la population.**

VIII – Suppléant SIFA : Chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour assister aux réunions du SIFA (fourrière animale). M. Doche est titulaire, il faut désigner un suppléant, Valérie DEMON se propose.

IX – TVA Parkings publics avec barrière : Le service de gestion comptable de Cahors nous a informé que la législation prévoit que les recettes perçues au titre des parkings publics aménagés avec barrière, entrent le champ de la TVA au 01.01.2025. Le parking du plan d'eau est donc concerné, le conseil municipal décidera s'il répercute cette diminution de recette avec une hausse du prix d'entrée.

X – Ecriteaux Mille Mains à la Patte : l'association propose d'installer des pierres gravées dans le bourg, notamment sur la promenade. Elles seront posées sur la terre. Le conseil municipal donne son accord

XI – Inauguration officielle de la Station TOTAL : l'ensemble du conseil municipal est convié à la cérémonie le vendredi 13 décembre à 10 H 30.

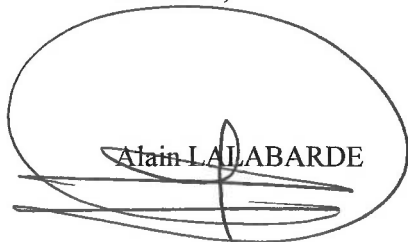
XII – Marché de Noël du 20 au 24 décembre de 10 H à 20H. L'inauguration se fera le vendredi 20 décembre à 18 H 30.

XIII – Vœux à la population : Vendredi 10 Janvier à 18 H 30 espace animation

Prochaine réunion : MARDI 14 JANVIER

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h

Le Maire,


Alain LALABARDE



La Secrétaire de Séance


Dominique SAURT